



**L'AGENCE DE L'EAU**  
**Rhône Méditerranée Corse**

— VOTRE PARTENAIRE POUR L'EAU —

**SAUVONS !**  
**L'EAU !**



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un **établissement public de l'État** sous tutelle du ministère de la Transition écologique, dont l'objectif est la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elle aide les collectivités, les acteurs économiques et tous les usagers de l'eau à utiliser la ressource de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et les dégradations des milieux aquatiques. Son action contribue à atteindre le bon état de toutes les eaux, un objectif fixé dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

## UNE MISSION

atteindre le **bon état** des eaux superficielles, souterraines et côtières

## UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE

percevoir des **redevances** pour financer des **projets bons pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité**



En application du principe pollueur-payeur, l'agence de l'eau perçoit des **redevances fiscales** auprès de tous les usagers qui prélèvent de l'eau ou en altèrent la qualité. L'argent collecté est reversé aux collectivités, industriels, agriculteurs et associations **qui mettent en œuvre sur les territoires des projets concrets** pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et reconquérir la biodiversité : améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pesticides et les nitrates, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées, etc.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Les comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse comptent respectivement **165 et 40 membres**. Leurs missions : élaborer et suivre les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), approuver les taux de redevances et le programme d'intervention de l'agence, mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau, organiser la consultation et le débat sur tout sujet important pour la politique de l'eau.

Dans le cadre fixé par les textes européens et nationaux, en particulier la directive-cadre sur l'eau et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau met en œuvre les orientations définies par les comités de bassin.



## LA GESTION DE L'EAU CONCERTÉE

le comité de bassin

# LE PROGRAMME D' ACTIONS

## 2,64

**milliards d'euros**  
pour soutenir  
des projets pour l'eau.

L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention fixé en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

## 4 PRIORITÉS POUR AGIR LÀ OÙ IL Y A URGENCE

Des priorités qui servent L'ADAPTATION DES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE > 40 % du montant total des aides



### Améliorer la qualité des eaux

Plus de 600 substances toxiques sont présentes dans les cours d'eau dont 50 % sont des pesticides

- **Poursuivre l'effort de réduction des pollutions domestiques**
- **Lutter contre les pollutions industrielles** et réduire la pollution par les substances dangereuses
- **Reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés** par les pesticides ou les nitrates et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable
- **Réduire les pollutions agricoles** et favoriser une agriculture plus économe en intrants

Objectifs : **réhabiliter les 238 stations d'épuration « points noirs » pour le milieu, désimpermeabiliser 400 hectares, lancer des plans d'actions sur les derniers captages dégradés non encore couverts**



### Mieux partager et économiser l'eau face à l'urgence climatique

40% du territoire sont touchés par les pénuries d'eau et 21 % des rivières subissent des prélèvements d'eau excessifs

- **Inciter aux économies d'eau** pour l'alimentation en eau potable, pour les usages agricoles et industriels
- **Organiser le partage de l'eau**
- **Réduire les vulnérabilités au changement climatique**

Objectif : **économiser ou substituer 30 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an pour renforcer les actions permettant d'anticiper les crises de l'eau, de plus en plus fréquentes**

# 2019-2024 SAUVONS L'EAU!



## Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

La moitié des rivières qui sont en mauvais état écologique présentent une morphologie dégradée, 50 % des zones humides ont disparu en France, 9 % des petits fonds côtiers sont détruits par les aménagements.

- **Restaurer le fonctionnement naturel des rivières**
- **Rétablir les corridors écologiques** pour restaurer la biodiversité des espèces inféodées à l'eau
- **Préserver les milieux marins, restaurer les habitats côtiers, stopper la destruction de l'herbier de Posidonie**

Objectifs : **restaurer 300 km de rivières et décroiser 530 seuils en rivière, restaurer 10 200 hectares de zones humides, organiser des plans de mouillage pour préserver l'herbier de Posidonie**



## Soutenir la gestion durable des services d'eau et d'assainissement et le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés

Les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse comportent 3 700 stations d'épuration, 650 usines de traitement de l'eau potable. 35 % des réseaux d'eau potable des bassins ont un rendement inférieur au seuil de la loi : 1 litre sur 3 est perdu.

- **Favoriser l'amélioration de la connaissance et de la gestion du patrimoine**, pour le transfert des compétences eau et assainissement vers les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et une gestion pérenne des services
- **Soutenir par des taux d'aides bonifiés les collectivités situées dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR)**

Objectif : **Contractualiser avec au moins 75 % des EPCI compétents en Zone de revitalisation rurale**

### L'AGENCE DE L'EAU, MOBILISÉE POUR LE PLAN DE RELANCE NATIONAL

Afin de soutenir la reprise des investissements dans le domaine de l'eau, l'agence a élargi ses règles d'intervention jusqu'à fin 2021. Au titre du plan national France relance, l'agence dispose de crédits spécifiques de l'État pour financer à un rythme accéléré les actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et s'engage à mobiliser au moins 250 M€ en ce sens.



L'agence de l'eau soutient également des programmes de coopération internationale, conduits par les collectivités des deux bassins, pour améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène des populations défavorisées. L'action de l'agence de l'eau s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Elle est fondée sur la loi Oudin-Santini qui permet aux agences de l'eau, au même titre que les collectivités territoriales, de consacrer jusqu'à 1 % de leurs recettes à des actions de coopération et de solidarité internationale.

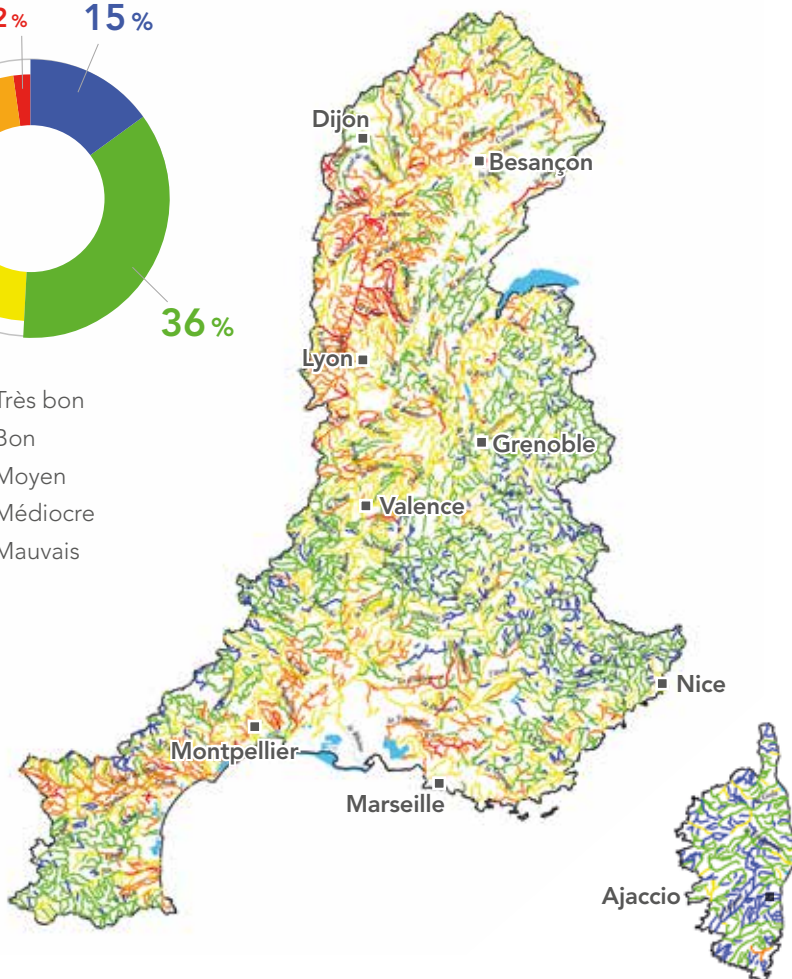
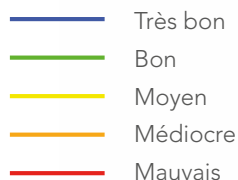
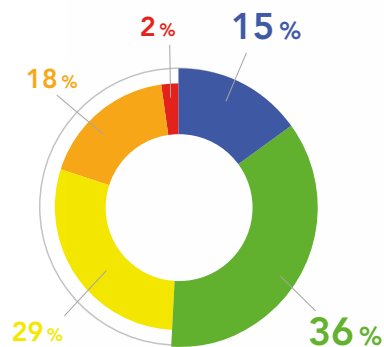
# OBJECTIF : LE BON ÉTAT DES EAUX

Chaque bassin hydrographique met en œuvre son Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), document de planification qui définit pour 6 ans la politique à mener pour atteindre le bon état de toutes les eaux, cours

d'eau, plans d'eau, nappes et eaux littorales. Les SDAGE s'accompagnent de programmes de mesures, qui listent les actions concrètes à réaliser sur les territoires.

## UN PÔLE DE SURVEILLANCE ET DE RECHERCHE

sur l'état des eaux



L'agence de l'eau appuie son action sur des études et des réseaux de mesures sur la qualité des milieux aquatiques. Elle dispose ainsi d'une connaissance qui s'enrichit chaque jour, par la surveillance du bon état des eaux et par l'étude des phénomènes émergents qui impactent nos bassins. Le programme de surveillance permet de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre des SDAGE et de leur programme de mesures.

**L'état des lieux du bassin Rhône-Méditerranée réalisé en 2019 montre que 48 % des rivières et 85 % des nappes sont en bon ou très bon état. Pour la Corse, ces chiffres grimpent à 91 % et 100 % pour les eaux souterraines.**

# UNE ORGANISATION

déconcentrée

330 collaborateurs travaillent à la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse. Le siège de l'agence de l'eau, à Lyon, définit les priorités et les objectifs, pilote et évalue les actions. Quatre délégations au plus près du terrain à Besançon, Lyon, Marseille, Montpellier, sont au contact des territoires. Elles instruisent les aides et les redevances.

## UNE AGENCE DE L'EAU, deux bassins hydrographiques

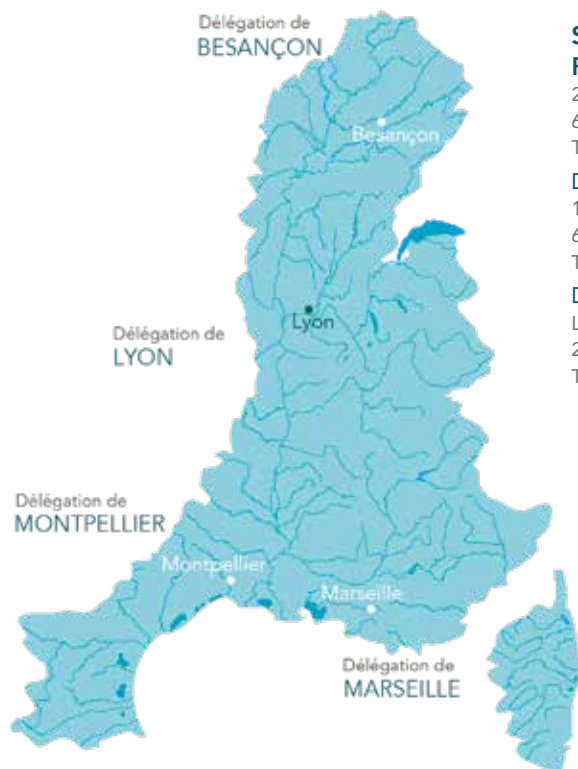
Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse.

### Le bassin Rhône-Méditerranée

- 5 régions en tout ou partie (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Grand-Est)
- 20% de la superficie du territoire national
- 15,5 millions d'habitants
- 50% de l'activité touristique française
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km et 1000 km de côtes

### Le bassin de Corse

- 330 000 habitants
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3000 km de cours d'eau et 1000 km de côtes



### Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz  
69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 047271 2600

#### Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk  
69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 047276 1900

#### Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée  
25000 BESANÇON  
Tél. 0426223100

#### Délégation de MARSEILLE

Immeuble CMCI  
2 rue Henri Barbusse  
CS 90464 - 13207 Marseille cedex 1  
Tél. : 04 26 22 30 00

#### Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial  
219 rue le Titien - CS59549  
34961 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél. 0426223200

Retrouvez-nous sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)  
et [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

 @SauvonsLeau

